

Communiqué de presse
8 octobre 2019

Les premières opérations de dragages débuteront cet automne

Lorient Agglomération, la Région Bretagne, Naval Group et la Compagnie des Ports du Morbihan portent pour les dix années à venir la gestion opérationnelle des dragages indispensables au bon fonctionnement des ports de la rade de Lorient. Les premières opérations avec immersion débuteront en novembre 2019.

La démarche concernant les dragages d'entretien et de clapage des sédiments de qualité immergeable engagée depuis 2015 par les quatre maîtres d'ouvrages, Lorient Agglomération, la Région Bretagne, Naval Group et la Compagnie des Ports du Morbihan, va entrer dans sa phase opérationnelle. Après une longue période d'expertise par les services de l'Etat (notamment le Ministère de l'Ecologie), un temps de concertation avec les associations locales de protection de l'environnement puis une enquête publique qui a permis aux citoyens de produire une centaine d'observations, l'obtention des arrêtés préfectoraux d'autorisation va permettre la mise en œuvre des premières opérations cet automne.



De novembre 2019 au début de l'année 2020, les opérations de dragage et d'immersion auront lieu sur le périmètre de Naval Group dans le *Scorff* ainsi que sur celui de la Compagnie des Ports du Morbihan à Locmiquélic (zone de Pen Mané). Ensuite, d'autres opérations sont planifiées jusqu'au printemps 2020 sur les secteurs du port de commerce à Lorient, du port de plaisance de Kernével à Larmor-Plage et de la Cité de la Voile Eric Tabarly à Lorient La Base.

L'ensemble de ces opérations de dragages d'entretien et d'immersion sera encadré par des suivis environnementaux réguliers. L'analyse des sédiments permettra de définir leur qualité et leur compatibilité avec le clapage avant dragage. Les résultats seront soumis à l'avis de la police de l'eau et présentés aux membres du comité de suivi des dragages Ouest Morbihan qui rassemble les services de l'Etat, les élus des communes littorales concernées, les maîtres d'ouvrages portuaires, les experts en environnement marin, les usagers portuaires et les associations citoyennes.

Les sédiments définis comme immergeables seront gérés par immersion sur un site circonscrit au large de Groix, à l'exception des sédiments sableux qui seront prioritairement destinés aux rechargements de plages et cordons dunaires en coordination avec les politiques de Gestion Intégrée de la Zone Côtière (GIZC) et le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Les sédiments non immergeables seront laissés en place et dragués ultérieurement, quand une filière locale de gestion à terre sera clairement identifiée.

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-lorient.fr
<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

